

# L'internationale des gendarmes

*par Simon Catros*

---

**Une centaine de gendarmeries ont été organisées depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La diffusion de ces polices à statut militaire nous renseigne sur les politiques de sécurité et les relations entre armée, État et société. L'internationale des gendarmes, vecteur d'une nouvelle histoire connectée ?**

---

Recensé : Arnaud-Dominique Houte, Jean-Noël Luc (dir.), *Les Gendarmeries dans le monde, de la Révolution française à nos jours*, Paris, PUPS, 2016, 414 p., 26 €.

Si la « peur du gendarme » renvoie à un sentiment bien connu à toutes les époques, l'histoire de la gendarmerie a été longtemps négligée par les chercheurs. C'est cette lacune que contribue à combler cet ouvrage, à la fois nouvelle étape et point de départ.

Nouvelle étape, car il s'inscrit dans une série de publications, dont les acteurs principaux sont l'université Paris-Sorbonne, l'ancien Service historique de la gendarmerie et le Service historique de la défense. Le fondateur du chantier de la Sorbonne, Jean-Noël Luc, vient d'ailleurs de publier, sous sa direction, une *Histoire des gendarmes, de la maréchaussée à nos jours* qui résume les travaux réalisés depuis quinze ans. Statistiques, organigrammes et chronologie à l'appui, ce livre de poche propose un récit renouvelé du destin des « soldats de la loi », ainsi qu'un panorama diachronique de leurs missions et de leurs images.

L'ouvrage dont il est ici question dépasse l'optique nationale en adoptant une démarche comparative à l'échelle mondiale. *In fine*, il esquisse une véritable histoire connectée des gendarmeries. Pari réussi, à la fois sur le plan épistémologique et sous l'angle de la diversité des vingt études de cas, qui inspireront de nouvelles recherches.

# Qu'est-ce qu'un gendarme ?

Cette ambition impliquait de définir le « modèle gendarmique » et ses évolutions – ce que les directeurs font dans la première partie, puis au terme de l'ouvrage. Tâche délicate : d'une part, l'historiographie anglo-américaine a pris l'habitude de noyer les gendarmeries dans la catégorie peu explicite des *paramilitary forces* ; d'autre part et surtout, la centaine d'institutions repérées ne se laissent pas enfermer dans un modèle unique et figé. L'extrême diversité des gendarmeries suisses, pourtant fondées à la même époque (à partir de 1803), vient l'attester.

Qui est gendarme, en effet ? De façon pragmatique, les directeurs de l'ouvrage définissent un modèle de base à partir de quelques critères. Le premier d'entre eux, le plus incontestable, est le statut militaire des personnels, qui va souvent de pair avec un recrutement au sein des troupes. La dualité des missions constitue un autre marqueur essentiel. L'encadrement de la conscription et de la mobilisation, ainsi que la police prévôtale, sont des tâches « naturelles » des gendarmeries. À celles-ci s'ajoutent parfois des missions opérationnelles de combat contribuant à leur prestige.

Ces fonctions militaires s'accompagnent de multiples fonctions civiles d'une grande diversité : maintien de l'ordre et protection des biens et des personnes, autres missions de police administrative et judiciaire, voire, comme à Douala au Cameroun, dans les années 1920-1930, gestion de l'état civil, enlèvement des ordures et répression de la fraude fiscale. Simple police militaire sur le sol japonais, la *Kempeitai* est chargée, dans la Corée des années 1900-1910, de la police administrative et de la répression des soulèvements, mais aussi des questions religieuses, éducatives, sanitaires et d'ingénierie civile.

Faut-il assimiler les gendarmeries à de simples hybridations de l'armée et de la police, auxquelles elles empruntent, dans des proportions variées, des éléments en matière d'équipement, d'armement, de mode de recrutement, d'organisation structurelle et hiérarchique ou d'*ethos* ? Non, car ces corps militaires particuliers se distinguent souvent des polices civiles par le souci de constituer une force d'élite ou, du moins, d'une qualité reconnue. Cette préoccupation est perceptible dès le XIX<sup>e</sup> siècle à travers le recrutement de soldats sachant lire et écrire, l'octroi de rémunérations attractives et le soin accordé à la formation des personnels et des officiers. Ainsi les gendarmes se distinguent-ils de la masse de la population à bien des égards, tandis que les cadres sont souvent issus des couches sociales supérieures.

## Des gendarmes aux quatre coins du monde

La carte des gendarmeries en 1939 et en 2015 résume l'ampleur de leur diffusion, dans le temps et dans l'espace, essentiellement dans les mondes latins et leurs empires coloniaux. D'abord cantonnée à l'Europe sous influence française, révolutionnaire puis napoléonienne, l'expérience gendarmique gagne cet « Extrême-Occident » qu'est l'Amérique latine, avant de

connaître son plein épanouissement géographique avec la colonisation, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, puis au cours de la décolonisation.

Les modalités de cette expansion recèlent plusieurs surprises. Si la gendarmerie est souvent imposée à des sociétés dominées dans un cadre impérial, elle se maintient fréquemment une fois l'empire disparu. Malgré une forte volonté d'éradication de toutes les traces de la tutelle française, les autorités la pérennisent, ainsi dans le Piémont ou les cantons suisses après 1815.

De même, les dirigeants des États postcoloniaux issus des mouvements indépendantistes font couramment appel aux gendarmes de l'ancienne métropole pour organiser une gendarmerie nationale. En Algérie, par exemple, malgré le prix de la « sale guerre », le gouvernement accepte, dès 1963, la création d'un détachement d'assistance technique à la gendarmerie algérienne. En sept ans, et malgré des tensions récurrentes, les gendarmes français forment 5 500 hommes et gradés et 140 officiers de gendarmerie algériens, jouant ainsi un rôle fondamental dans l'organisation du système policier du nouvel État.

Le traitement des coopérations internationales gendarmiques – bilatérales ou multilatérales – représente l'un des apports essentiels de l'ouvrage. Ces coopérations répondent souvent à la volonté d'États jeunes ou extra-européens de « moderniser » l'administration du pays et le maintien de l'ordre ou d'asseoir les bases d'un nouveau régime politique en bénéficiant de l'expérience de gendarmeries étrangères. L'armée française, creuset du modèle, fut parmi les plus sollicitées, jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, comme le montrent ses interventions dans la formation de la Force intérieure de sécurité qatarie ou de la gendarmerie jordanienne. Les auteurs soulignent cependant l'implication dans cet essaimage, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, de la *Guardia civil* espagnole et des *Carabinieri* italiens.

Comment expliquer la diffusion, l'ancrage et la persistance d'un « modèle gendarmique » qui peut se décliner de diverses manières ? La principale hypothèse renvoie à cette polyvalence du corps et à son adéquation avec la transformation radicale, à l'époque contemporaine, du rapport entre l'État et la société. Généralement présente sur l'ensemble d'un territoire national ou impérial, à travers un maillage de postes polyvalents ou spécialisés, la gendarmerie permet de répondre à un souci croissant de contrôle politique des populations et des oppositions – Russie et Autriche au XIX<sup>e</sup> siècle, Hongrie dans le cadre de la double monarchie, Cameroun sous mandat après 1945, Chine populaire aujourd'hui –, ainsi que de surveillance des masses, notamment rurales – Cuba dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Empire ottoman et État de Sao Paulo des années 1900, Portugal au cours de la décennie suivante. Mais l'installation des gendarmes peut également satisfaire l'aspiration des populations à la sécurité : l'opresseur devient un protecteur, dont la présence est souhaitée par les élites et les villageois.

# À la recherche des cultures gendarmiques

Cette polyvalence fonctionnelle des gendarmes conduit à s'interroger sur la diversité de leurs perceptions par les populations. L'ouvrage constitue ici un point de départ, car l'histoire culturelle, malgré quelques intuitions, reste la grande absente des études de cas. Les directeurs de l'ouvrage appellent d'ailleurs à de nouveaux développements dans ce domaine et dans d'autres, en fournissant plusieurs outils idoines – grille d'analyse, tableau synoptique de 122 institutions, 72 notices – pour des approches comparées. Nous suggérerons ici deux pistes.

Les gendarmeries constituent souvent, dans les cadres impériaux, des groupes sociaux multiculturels. Cette dimension se vérifie au sein de l'empire napoléonien, mais aussi des empires coloniaux, à travers le recrutement d'auxiliaires « indigènes ». C'est dire que les « identités gendarmiques » constituent un champ de recherche prometteur, à la croisée de l'histoire connectée, de l'histoire coloniale et postcoloniale et de l'histoire culturelle.

Par ailleurs, la polyvalence fonctionnelle du gendarme engendre des sentiments variables et contradictoires chez leurs administrés. Personnage honni quand il incarne la conscription, la violence arbitraire d'un État ou l'injustice de l'ordre colonial, ce militaire particulier devient une figure sécurisante quand il contribue à éradiquer le brigandage rural. On peut souhaiter l'écriture d'une histoire simultanée de la peur et de l'apport des gendarmes, qui éclairerait leur place dans les imaginaires nationaux ou régionaux sur la base des acquis majeurs d'une historiographie gendarmique désormais parvenue à maturité.

## Bibliographie :

- Arnaud-Dominique Houte, « La tactique du gendarme », *La Vie des idées*, 31 décembre 2008 : <http://www.laviedesidees.fr/La-tactique-du-gendarme.html>
- Emmanuel Chevet, « Le métier de gendarme », *La Vie des idées*, 13 juillet 2012 : <http://www.laviedesidees.fr/Le-metier-de-gendarme.html>
- Jean-Noël Luc (dir.), *Histoire des gendarmes, de la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau monde Poche, 2016, 447 p. : [http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Publication\\_-\\_Histoire\\_des\\_gendarmes.pdf](http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Publication_-_Histoire_des_gendarmes.pdf)

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 1<sup>er</sup> décembre 2016.